



30

novembre 1998

L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES FILLES

Alors que les pouvoirs publics considèrent l'insertion professionnelle et le chômage des jeunes comme un domaine prioritaire d'intervention, leur action ne tient pas compte explicitement des différences entre garçons et filles : tout se passe comme si les conditions d'emploi plus défavorables des jeunes filles restaient invisibles en France ; il en va de même de leur exposition relativement plus forte au chômage. La mise en œuvre des politiques de l'emploi des dernières années accompagne cette situation sans vraiment la corriger. Dans le contexte comparatif européen, la société française est à la fois marquée par l'écart persistant entre la réussite scolaire des filles et leur insertion dans l'emploi et par la conduite de politiques « neutres » vis-à-vis de la dimension de genre.

I DES CONDITIONS D'EMPLOI DÉFAVORABLES AUX JEUNES FILLES

De nombreux indicateurs témoignent aujourd'hui du fait que l'insertion professionnelle des jeunes filles est singulièrement difficile : déclassement à l'embauche, salaires plus faibles, temps partiel et sous-emploi.

La possession d'un diplôme ne suffit pas à égaliser les chances vis-à-vis de l'actuel déclinement professionnel des jeunes. Ainsi, en 1990, les chances des jeunes femmes d'occuper une position de cadre entre 26 et 32 ans avec un diplôme de niveau bac +2 ne sont que de 9% contre 22% pour les hommes et, avec un diplôme supérieur à bac +2, de 53% contre 71% (Galland et Rouault, 1996).

La part de ceux qui ont un niveau de diplôme supérieur à

celui correspondant à l'emploi occupé est également marquée par le genre. En 1995 (Gautié et Forgeot, 1997), plus de 24% des jeunes femmes étaient « sur-diplômées » contre moins de 18% des jeunes hommes.

Les femmes demeurent également *moins bien payées*. On sait que les écarts de salaires moyens entre hommes et femmes adultes sont de l'ordre de 10% à 15%, une fois éliminés les effets de structure (dus aux niveaux de formation, à

l'expérience, la catégorie professionnelle, l'âge et le secteur d'activité ; Silvera, 1995).

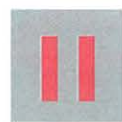
Un constat voisin vaut pour les jeunes : en début de carrière, les jeunes filles de 18-29 ans gagnent environ 6% de moins que leurs homologues masculins, à diplôme et expérience égaux (Forgeot, 1997).

Une plus grande concentration des femmes dans le secteur tertiaire où les rémunérations sont plus faibles est une explication possible de ces différences. Il y a aussi, proportionnellement, plus de femmes que d'hommes qui débutent au SMIC.

Si les conditions d'accès à un contrat à durée indéterminée dès le premier emploi sont pratiquement identiques pour les filles et pour les garçons, les premières cumulent plus souvent contrat à durée déterminée et temps partiel. Celui-ci demeure, en effet une prérogative féminine. Le temps partiel représente un emploi de jeune de 15 à 29 ans sur trois pour les filles et un sur dix pour les garçons¹. Il s'agit d'un temps partiel contraint pour près de six jeunes sur dix.

Les trois quarts des jeunes à temps partiel dans le secteur privé souhaitent travailler davantage : 80% des jeunes hommes et 70% des jeunes femmes (Galtier, 1998). Le temps partiel constitue ainsi, dans le secteur privé, un mode d'insertion différent selon les genres : les jeunes hommes concernés apparaissent fragilisés par une faible qualification et/ou une transition par le chômage tandis que les jeunes femmes

s'insèrent dans des professions qui recourent massivement au temps partiel.



CHOMAGE ET INACTIVITE : LE CONTRASTE DES GENRES

Les jeunes filles connaissent, en moyenne, à la fois les taux de chômage les plus élevés et les durées de chômage les plus longues. Ces données sont en général méconnues, en premier lieu des jeunes filles elles-mêmes, comme si une optique «égalitaire» commandait de ne leur accorder aucune importance. Jeunes sortant de l'école et demandeurs d'emploi sont uniformément considérés du point de vue de leurs diplômes et qualifications.

En mai 1998, les taux de chômage des moins de 25 ans, au sens du BIT, sont de 19,2% pour les hommes et 26,7% pour les jeunes femmes soit 7,5 points d'écart².

Compte tenu de l'allongement de la scolarité en France et de la baisse des taux d'activité qui en résulte, il faut interpréter ces différences à la lumière des données de l'activité professionnelle des jeunes (Elbaum et Marchand, 1993 ; Marchand et Minni, 1997). L'inactivité des jeunes filles étant plus importante, les taux de chômage mettent, en effet, davantage en évidence les différences entre hommes et femmes.

En mars 1997, la proportion de jeunes dans l'ensemble de la population des moins de 25 ans au chômage est ainsi de 10,7 % pour les garçons, 11,4% pour

les filles et la proportion de jeunes au chômage depuis plus d'un an³ est respectivement de 15% et 21% pour les garçons et les filles. Ces écarts varient cependant avec le niveau de diplôme (voir tableau).

Taux de chômage 1998 des 15-29 ans en %

	hommes	femmes	écart
Grande École, ingénieur	6,2	8,4	2,2
2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycles universitaires	13,3	14,3	1,0
BAC	15,3	20,9	5,6
CAP, BEP, BEPC	15,2	26	10,8
Sans diplôme	32,9	42,7	9,8
Ensemble	17,3	22,3	5,0

Source : Enquête emploi 1998

Ils décroissent avec l'élévation de ce niveau : ils sont les plus élevés aux niveaux V et VI, très réduits pour les diplômés du supérieur, légèrement plus importants à la sortie des grandes écoles.

L'inactivité constitue un autre aspect de la moindre présence des jeunes femmes sur le marché du travail. Celle des jeunes filles a fortement régressé mais le taux d'inactivité non scolaire⁴ des jeunes filles demeure plus élevé que celui des garçons (6,8% contre 2,3%).

Ces taux diminuent fortement avec l'élévation du niveau de diplôme : un à quatre ans après la fin des études, 4,1 % des diplômées du supérieur contre 26,2 % des non diplômées sont inactives. Cinq à dix ans après la fin des études, ces chiffres sont respectivement de 8,4% et 32,5 %.

On peut donc émettre l'hypothèse qu'au-delà des

différences de valorisation du travail et de situation familiale, cette inactivité est largement induite par la situation du marché du travail et de l'ordre du sous-emploi et de l'attente.



UN PARADOXE DES DIPLOMES ?

Les filles sont pourtant plus nombreuses que les garçons aux niveaux de formation élevés ; elles ont progressivement rattrapé, puis dépassé le niveau de scolarisation des garçons : en 1946, à 20 ans, 3% des filles contre 6,5% des garçons étaient scolarisées. En 1996, pour le même âge, ces chiffres sont passés à 62% des filles contre 54% des garçons (Estrade et Minni, 1996).

Actuellement, sept filles sur dix obtiennent le baccalauréat contre moins de six garçons sur dix (elles constituent 57% des bacheliers).

En 1997, parmi l'ensemble des actifs, 37% des femmes détiennent au moins le baccalauréat ou son équivalent contre 31% des hommes. Pour la tranche d'âge 25 à 39 ans, les chiffres sont respectivement de 45% et 34%, selon l'enquête emploi.

Ces performances, toutefois, concernent surtout le baccalauréat général et les filles sont toujours essentiellement présentes dans les sections littéraire, économique et sociale ou tertiaire et sont toujours sous-représentées dans les filières scientifique et technique.

Deux grandes catégories d'explications permettent de

comprendre cette transition plus difficile entre l'école et l'emploi pour les jeunes femmes.

Filles et garçons se destinent à des espaces professionnels distincts, et la palette des métiers est beaucoup plus limitée pour les débutantes que pour leurs homologues masculins. Une concurrence très vive s'exerce entre les femmes d'âge et de niveau de diplôme différents - au détriment des moins qualifiées d'entre elles.

Le déclassement qui suit leurs études ainsi que la généralité des écarts de taux de chômage hommes/femmes quel que soit le niveau de diplôme suggèrent l'existence de discriminations persistantes à l'embauche : réticence des employeurs à l'égard des conséquences du cumul de la vie professionnelle et familiale ou représentation extrêmement traditionnelle des professions permettent vraisemblablement de les expliquer.



LES POLITIQUES PUBLIQUES NE MODIFIENT PAS CETTE SITUATION

La part des filles dans la demande d'emploi des jeunes est de plus de 54% en mai 1998 et de 58% dans la demande d'emploi de longue durée⁵. A priori, cette situation serait de nature à justifier un recours, différent selon les genres, aux dispositifs publics qui aident à l'insertion des jeunes. Cela ne semble pas le cas en général.

L'accès aux contrats aidés présente en effet les mêmes caractéristiques structurelles

pour les jeunes femmes que pour leurs aînées : en 1996, plus de la moitié des jeunes filles bénéficiaires des mesures le sont au titre d'un C.E.S ou d'une embauche bénéficiant de l'abattement temps partiel.

Elles n'ont pas profité de l'essor des contrats de formation en alternance dont elles ne constituent que 38% des entrants. C'est le cas, en particulier, de l'apprentissage dont elles ne représentent plus que 28% des effectifs en 1997 (30% en 1996), alors que le volume des entrants s'est considérablement accru cette année. Seule leur part dans les contrats de qualification avoisine la moitié (Piot, 1998).

Dans le cas de l'apprentissage, le poids des représentations traditionnelles des métiers est déterminant, mais ces chiffres conduisent aussi à s'interroger sur la portée des politiques de diversification des choix professionnels conduites depuis une quinzaine d'années. Il est nécessaire aujourd'hui de mieux cibler les propositions d'élargissement des choix professionnels faites aux jeunes filles en fonction des opportunités d'emploi.

Les travaux récents du Cereq (Couppié et alii, 1997) confirment la nécessité en la matière d'une approche, modulable selon le niveau scolaire, de la diversification des choix professionnels entreprise par les jeunes filles. Pour les plus diplômées, une orientation moins conventionnelle constitue, en tout cas, au départ une opportunité professionnelle rentable. Au niveau CAP/BEP, en revanche, les jeunes filles qui ont fait le choix de spécialités « masculines »

connaissent une insertion plus précaire.

Les précédents constats montrent que le diplôme revêt pour les jeunes femmes une importance accrue en ce qu'il garantit un accès à l'emploi plus rapide et de meilleure qualité. «Facteur de desserrement des

contraintes», il devient, plus que jamais, «facteur d'autonomie et de marge de manoeuvre» (C. Fournier, 1997).

Cependant, les conditions d'insertion des jeunes filles ne sont pas homogènes : le diplôme a exacerbé les clivages en leur sein et contribué à la

bipolarisation du marché du travail féminin : une partie d'entre elles profite de l'élévation du niveau de formation et accède à des professions de cadres ou de professions intermédiaires ; pour les femmes les moins diplômées, en revanche, concurrence et fragilité résument souvent la situation.

Claude Rack

RÉFÉRENCES

- Couppié T., Epiphane D., 1997, «Formation au masculin, insertion au féminin ?» in *Femmes sur le marché du travail, l'autre relation formation-emploi*, Cereq-DLC, Etudes.
- Elbaum M. et Marchand O., 1993, «Emploi et chômage des jeunes dans les pays industrialisés : la spécificité française», *Premières synthèses* n° 34, octobre.
- Estrade M.A., Minni C., 1996, «La hausse du niveau de formation», *INSEE Première* n°488.
- Forgeot G., 1997, «Les salaires d'embauche des jeunes : l'influence du statut au premier emploi», *Economie et statistique*, n° 304 - 305.
- Forgeot G., Gautié J., 1997, «Insertion professionnelles des jeunes et processus de déclassement», *Economie et statistique*, n° 304 - 305.
- Fournier C., 1997, «Femmes des années 90 : diplôme, activité et emploi» in *Femmes sur le marché du travail, l'autre relation formation-emploi*, Cereq-DLC, Etudes.
- Galland O., Rouault D., 1996, «Des études supérieures inégalement rentables selon les milieux sociaux», *INSEE Première*, n°469.
- Galtier B., 1998, «Salariés du privé à temps partiel : multiplicité des situations», *CEE - 4 Pages*, n° 27, mai.
- Marchand O., Minni C. «En mars 1997, un jeune sur neuf était au chômage», *Premières Synthèses*, DARES, 97.12- n°52.1.
- INSEE, 1998, *Enquête Emploi*.
- Minni C., 1996, «L'insertion dans la vie active» *Synthèses* n° 17, INSEE.
- Piot F., 1998, «Quelle place pour les femmes dans les dispositifs de la politique de l'emploi entre 1992 et 1996», *Document d'études*, n° 22 DARES.
- Silvera R., 1995, «Différences, inégalités et discriminations salariales», in *Différences de sexe sur le marché du travail*, *Cahier du MAGE*, n°2.

NOTES

1. Pour les 15-24 ans, il s'agit de 14% des emplois pour les garçons et 42% des emplois pour les jeunes filles (INSEE, 1998).
2. Ces écarts sont demeurés de l'ordre de sept points depuis une vingtaine d'années.
3. Source ANPE (DEFM catégorie I : demandeurs d'emploi depuis plus d'un an en décembre 1997) ; chiffres rapportés à l'effectif total des 16-25 ans.
4. On rapporte dans ce cas le nombre de femmes au foyer à l'ensemble des inactives non scolaires et des actives (Minni, 1996).
5. Chiffre des DEFM de catégorie I. Cet indicateur n'illustre toutefois qu'une partie de l'inégalité entre jeunes hommes et jeunes filles, en raison des différences de taux d'activité.

CENTRE D'ETUDES DE L'EMPLOI

29, promenade Michel Simon
93166 Noisy-le-Grand Cedex
Téléphone : 01 45 92 68 00
Télécopie : 01 49 31 02 44
Mél : cee@cee.enpc.fr

Directeur de publication : A. Fouquet
Responsable édition et presse : A. Azouvi
Rédacteur en chef : J.-C. Barbier
Maquette : M. Ferré
Imprimerie : Louis-Jean
C.P.A.P. : 3070 ADEP
Dépôt légal : 1001-novembre 1998